

SICAV BH PLACEMENT

SICAV BH PLACEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 10 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil représenté par M. Chiheb GHANMI

BILAN
au 31 décembre 2011
 (unité : TND)

Libellé	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIF</u>			
AC - 1 Portefeuille titres	3-1	4 533 401	5 363 532
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		3 495 130	4 240 031
b- Obligations et valeurs assimilées		1 038 271	1 123 501
c- Autres valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 044 696	754 699
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		1 044 696	754 699
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-
b- Titres de créances échus		-	-
c- Autres créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		5 578 097	6 118 231
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-2	6 653	7 669
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-3	246 139	245 519
TOTAL PASSIF		252 792	253 187
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 – Capital		5 162 606	5 636 270
CP- 2 Sommes distribuables	3-4	162 699	228 773
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	107
b- Sommes distribuables de l'exercice		162 694	228 666
TOTAL ACTIF NET	3-5	5 325 305	5 865 043
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 578 097	6 118 231

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
(Unité en TND)

Libellé	Notes	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	209 802	280 083
a- Dividendes		163 614	229 764
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		46 188	50 319
c- Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	4 322	13 572
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		214 124	293 655
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	22 506	26 772
REVENU NET DES PLACEMENTS		191 618	266 883
<u>PR 3 - Autres produits</u>		0	3 836
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	29 334	33 686
RESULTAT D'EXPLOITATION		162 284	237 034
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		410	- 8 368
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		162 694	228 666
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 410	8 368
* Variation des +/- values potentielles sur titres		259 346	- 324 590
* +/- values réalisées sur cession des titres		- 688 776	988 080
* Frais de négociation		- 89 418	- 117 780
RESULTAT NET DE LA PERIODE		- 356 564	782 743

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011
(Unité en TND)

Libellé	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a- Résultat d'exploitation	162 284	237 034
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	259 346	-324 590
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-688 776	988 080
d- Frais de négociation des titres	-89 418	-117 780
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	229 195	336 590
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	62 450	9 910 396
* Capital	137 500	19 370 200
* Régularisation des sommes non distribuables	-76 513	-9 740 294
* Régularisation des sommes distribuables	1 463	280 490
* Droits d'entrée	-	-
b- Rachats	16 431	12 194 472
* Capital	33 600	23 583 500
* Régularisation des sommes non distribuables	-17 796	-11 671 081
* Régularisation des sommes distribuables	627	282 054
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-539 740	-1 837 923
AN 4 - Actif net		
a- En début de période	5 865 043	7 702 967
b- En fin de période	5 325 305	5 865 043
<u>AN 5 - Nombre d'actions (ou de parts)</u>		
a- En début de période	113 702	155 835
b- En fin de période	114 741	113 702
VALEUR LIQUIDATIVE	46.412	51.583
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-6.12%	8,64%

Notes aux états financiers
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2011, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2011 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2-5 Evènements marquants

Suite aux évènements qu'a connus la Tunisie au mois de janvier 2011, le titre Sicav BHP a été suspendu du 17/01/2011 au 03/02/2011 et du 28/02/2011 au 08/03/2011. Il en est de même pour la bourse des valeurs mobilières de Tunis qui a connu une suspension à deux reprises soit du 17/01/2011 au 30/01/2011 et du 28/02/2011 au 06/03/2011.

3- Notes sur le bilan**3-1 Note sur le Portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 4 533 401 dinars et se détaille par catégorie de titre comme suit:

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2011	% actif	% actif net	Note / garantie
1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés:						
1- A - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote de la bourse:						
Actions :	534 220	3 443 569	3 213 863	57,62%	60,35%	
ADWYA	3 000	21 740	21 126	0,38%	0,40%	
ARTES	32 909	330 201	315 992	5,66%	5,93%	
ATB	5 000	30 600	29 550	0,53%	0,55%	
ATTIJARI BANK	4 307	80 688	80 549	1,44%	1,51%	
ATTIJARI LEASING	335	13 973	13 735	0,25%	0,26%	
BNA	18 230	229 814	219 088	3,93%	4,11%	
CIMENT DE BIZERTE	9 882	84 474	78 265	1,40%	1,47%	
GIF	24 025	143 812	138 120	2,48%	2,59%	
ICF	441	21 388	24 383	0,44%	0,46%	
MODERN LEASING	60 437	654 970	557 712	10,00%	10,47%	
POULINA HOLDING	15 371	127 925	125 627	2,25%	2,36%	
SALIM	75	2 212	2 250	0,04%	0,04%	
SERVICOM	22 269	259 735	244 937	4,39%	4,60%	
SIAME	47 774	244 990	213 789	3,83%	4,01%	
SITS	58 295	208 925	210 795	3,78%	3,96%	
SOMOCER	24 939	92 847	90 304	1,62%	1,70%	
SOTRAPIL	10 524	147 899	144 421	2,59%	2,71%	
SOTUMAG	42 451	45 210	46 653	0,84%	0,88%	
SOTUVER	792	7 538	7 533	0,14%	0,14%	
SPDIT SICAF	4 640	34 016	31 106	0,56%	0,58%	
TEL NET HOLDING	47 510	449 087	416 473	7,47%	7,82%	
TUNINVEST	3 747	42 150	37 268	0,67%	0,70%	
TUNISAIR	97 267	169 375	164 187	2,94%	3,08%	
Obligations:	11 000	1 033 300	1 038 271	18,61%	19,50%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	433 300	437 728	7,85%	8,22%	A B
BH 2009	5 000	500 000	500 058	8,96%	9,39%	BH
CHO 2009	1 000	100 000	100 485	1,80%	1,89%	BIAT
Droits	57 946	20 860	20 279	0,36%	0,38%	
AMS DA	7	2	0	0,00%	0,00%	
SOMC DA 1/10 26122011	57 939	20 858	20 279	0,36%	0,38%	
2 - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote de la bourse:						
BTS	50	500	500	0,01%	0,01%	
OPCVM:	2 544	262 484	260 488	4,67%	4,89%	
SICAV BH OBLIGATAIRE	2 544	262 484	260 488	4,67%	4,89%	
Total Général	605 760	4 760 714	4 533 401	81,27%	85,13%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 6 653 dinars au 31-12-2011 et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2011	31.12.2010
Rémunération du gestionnaire à payer	5 473	6 489
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	6 653	7 669

3-3 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à **246 139** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31-12-2011	31.12.2010
Jetons de présence	3 750	3 125
Actionnaires dividendes à payer	221 480	221 522
Redevances CMF à payer	450	6 128
Etat retenues à la source	53	53
Honoraires CAC à payer	14 996	14 381
Rémunération P.conseil & DG	300	300
TCL à payer	8	9
Autres créditeurs	5 103	-
Total	246 139	245 518

3-4 Notes sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2011 se détaille ainsi :

Désignations	31.12.2011		
	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur (report à nouveau)	4.5	0.5	5
Exercice en cours	162 284	410	162 694
Total	162 288.5	410.5	162 699

3-5 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2011 au 31-12-2011 se détaillent ainsi :

Libellés	31.12.2011	31.12.2010
Capital au 31.12		
• En nominal	11 370 200	15 583 500
• Frais de négociation	-117 780	-85 005
• Différence d'estimation	-324 590	1 134 541
• Plus / Moins values réalisés	988 080	-552 713
• Régularisations	-6 050 867	-8 377 356
• Capital en VL	5 865 043	7 702 967
• Nombre de titre	113 702	155 835
Souscriptions réalisés (en nominal)		
• Montant	137 500	19 370 200
• Nombre de titres	1 375	193 702
Rachats effectués (en nominal)		
• Montant	33 600	23 583 500
• Nombre de titres	336	235 835
Capital au 31.12		
• En nominal	11 474 100	11 370 200
• Frais de négociation	-89 418	-117 780
• Différences d'estimation	259 346	-324 590
• Plus / Moins values réalisés	-688 776	988 080
• Régularisations	-5 629 948	-6 050 867
• Capital en VL	5 325 305	5 865 043
• Nombre de titres	114 741	113 702
• Nombre d'actionnaires	182	183

4- Notes sur l'état de résultats

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31-12-2011 la somme de 209 802 dinars et se détaillent ainsi :

Revenues	31.12.2011	31.12.2010
Dividendes	163 614	229 764
Revenues des obligations & valeurs assimilées	46 188	50 319
Total	209 802	280 083

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 4 322 dinars et présente le montant des intérêts courus au titre de la période allant du 01-01-2011 au 31-12-2011 sur les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

Intérêts	31.12.2011	31.12.2010
Certificat de dépôt	0	13 572
Placements à terme	4 322	0
Total	4 322	13 572

(*) La rubrique placement monétaire concerne les agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêt fournis par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 22 506 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Rémunération du gestionnaire	21 326	25 592
Rémunération du dépositaire	1 180	1 180
Total	22 506	26 772

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 29 334 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2011	31.12.2010
Redevances CMF	5 216	6 144
Honoraires commissaires aux comptes	15 584	18 371
Jetons de présence	3 750	3 125
Rémunération du président de conseil & DG	4 235	4 218
TCL	535	736
Autres charges	14	1 092
Total	29 334	33 686

4-5 Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements / actif net** soit : $22\ 505 / 5\ 325\ 305 = 0,42\%$
- **Autres charges / actif net** soit : $29\ 334 / 5\ 325\ 305 = 0,55\%$

4-6 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la SIFIB BH ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE SICAV BH PLACEMENT ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 décembre 2011.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société "SICAV BH PLACEMENT" comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société "SICAV BH PLACEMENT" sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes

- La « SICAV BHP » détient des valeurs mobilières non admises à la cote de la bourse. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 29 de la loi 2001-83 relative au code des organismes de placement collectif et l'article 2 du décret 2001-2278.
- Le ratio représenté par le rapport entre le portefeuille titres et le total actif devrait, selon la réglementation en vigueur être égal au maximum à 80%. Ce rapport, calculé par nos soins, s'élève à environ 81.27%.
- Bien qu'au courant du trimestre des valeurs du portefeuille n'ont pas fait l'objet d'offres et de demandes pendant un nombre significatif de séances de bourse, la société n'a pas pratiqué une décote sur le dernier cours boursier conformément à ses méthodes comptables pour les titres ATTIJARI LEASING et SOMOCER.

Toutefois, il ya eu une suspension des titres SOMOCER sous décision de CMF durant la période de 21 octobre 2011 jusqu'à sa reprise le 18 novembre 2011.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société SICAV BH PLACEMENT arrêtés au 31 décembre 2011.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 07 avril 2012

Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV BH PLACEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2011

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2011

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de l'Habitat, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2011. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 1 000 hors taxes.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le président du conseil d'administration de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 2 117,640 dinars.

Le Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 2 117,640 dinars du gestionnaire de la société et qui est imputée sur la commission de gestion perçue par ce dernier.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'assemblée générale tenue au titre de l'exercice 2010. Les jetons de présence servis à ce titre au cours de l'exercice 2011 totalisent un montant brut de 3 750 Dinars.

Tunis, le 07 avril 2012

Le commissaire aux comptes :
La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA International
Chiheb GHANMI
Associé